



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale
de la cohésion sociale

12 OCTOBRE 2019 - BELLEY



*"Le conseil citoyen :
une ressource pour
co-construire la
politique de la Ville"*

Retour sur la 4^{ème} édition de la
rencontre départementale des
conseils citoyens de l'Ain



Fédération des centres sociaux de l'Ain



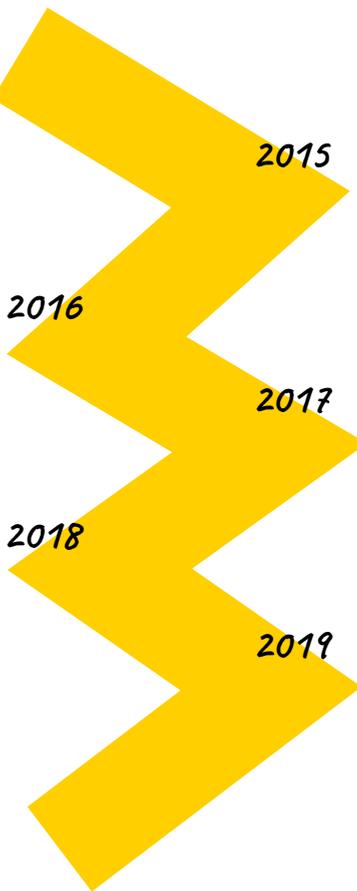
Sommaire

Conseils citoyens de l'Ain, les événements marquants.....	3
Présentation de la rencontre.....	4
La démocratie participative et les conseils citoyens, par Thomas Kirszbaum.....	4
Les ateliers - Des questionnements et des propositions.....	11
Constats communs aux 3 ateliers, leviers d'action et points de vigilance.....	17
Une visite guidée des quartiers Clos-Morcel-Brillat-Savarin..	18
Présentation de la plateforme conseilscitoyens.fr.....	19

Conseils citoyens de l'Ain, les événements marquants

- Constitution des conseils citoyens dans l'Ain.
- 1^{ère} rencontre départementale des conseils citoyens (CC) à Oyonnax : "c'est quoi un CC ? Quel est mon rôle en tant que conseiller-e ?"
- Forum national des conseils citoyens (4 conseiller-es de l'Ain y participent).

- 3^{ème} rencontre départementale des CC à Ferrey-Voltaire : "le conseil citoyen acteur du changement."



- Signature des contrats de Ville dans l'Ain.
- 2^{ème} rencontre départementale des CC à Ambérieu-en-Bugey : présentation d'actions concrètes menées sur les quartiers par les CC.
- Rentrée citoyenne nationale (2 conseiller-es de l'Ain y participent)
- Signature du Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) 2019-2022
- 4^{ème} rencontre départementale des CC à Belley
- Rencontre nationale "Mon conseil citoyen a du talent..." (2 conseiller-es de Belley y participent)



Présentation de la rencontre

Samedi 12 octobre 2019, la 4ème rencontre départementale des conseils citoyens de l'Ain a eu lieu à Belley. Elle a réuni 82 personnes venues de tout le département. Comme chaque année depuis 2016, ce rendez-vous est organisé par et pour les membres des conseils citoyens du département de l'Ain en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Fédération Départementale des Centres Sociaux de l'Ain (FDCA), avec, cette année, le soutien matériel de la Mairie de Belley et de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Temps fort de la démocratie locale dans l'Ain, les rencontres départementales sont des espaces de rencontres, de réflexion, d'inspirations et d'échanges entre les différents acteurs de la politique de la Ville. Elles sont co-construites en amont avec les membres et les animateurs-trices des conseils citoyens.

Ce document restitue une partie des échanges et des propositions qui ont été faites lors de la demi-journée. Il est également un support de travail pour l'ensemble des acteurs de la politique de la Ville.

La démocratie participative et les conseils citoyens, par Thomas Kirszbaum

« Le conseil citoyen : une ressource pour co-construire la politique de la ville ? ». Pour répondre à la question, nous avons demandé à Thomas Kirszbaum, sociologue spécialiste de la participation citoyenne et de la politique de la Ville, de nous éclairer.

Pour comprendre les raisons pour lesquelles les conseils citoyens ont été créés, Thomas Kirszbaum a d'abord resitué le dispositif dans l'histoire et les enjeux plus larges de la démocratie participative et ensuite de la politique de la Ville.

Histoire et enjeux de la démocratie participative

Dans les années 1960 et 1970, il y avait une forte demande de participation émanant des citoyen-nes, au niveau local et plus particulièrement dans les quartiers d'habitat social où l'on trouvait à l'époque beaucoup de classes moyennes. Leurs revendications portaient sur le cadre de vie, mais c'était aussi une exigence de démocratie (contre la technocratie étatique et le pouvoir des notables), avec un idéal d'autogestion et de démocratie directe.



Cette effervescence militante a été qualifiée de « mouvements urbains » ou de « luttes urbaines ». À partir des années 1980 et 1990, on a assisté à une dynamique exactement inverse. C'est par la loi et à l'instigation des pouvoirs locaux qu'ont été développées diverses formules de "démocratie participative". Les mobilisations citoyennes perdurent. Dans le contexte de la décentralisation, l'« offre institutionnelle de participation » s'est multipliée. Cette forme de démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative : elle en est le prolongement. En faisant la promotion de la démocratie participative, les élus locaux cherchent à légitimer leur action vis-à-vis de leurs administré-es et électeur-trices.

Cette offre de participation rencontre, dans la plupart des cas, **deux limites majeures**.

La première tient au caractère sélectif, sinon élitiste du public participant. En effet, **la démocratie participative reproduit certains travers de la démocratie représentative car ce sont les individus les mieux dotés en capital économique, social ou culturel, qui se mobilisent le plus, au risque de créer une coupure avec le reste de la population du territoire.**

Seconde limite, **la démocratie participative s'étend rarement jusqu'au pouvoir de décision** qui continue d'appartenir aux élu-es, éclairé-es par les technicien-nes. Certes, il y a des exceptions, par exemple avec le budget participatif, qui confère un pouvoir de décision à des citoyen-nes. Mais élu-es et citoyen-nes sont souvent convaincu-es qu'ils et elles sont seul-es en mesure de dire l'intérêt général (lequel était le monopole de l'État, avant d'avoir été en partie décentralisé).

Ils ont compris qu'un bulletin de vote tous les six ans n'était pas suffisant pour asseoir leur légitimité et qu'il fallait organiser un dialogue en continu avec la population. Ce dialogue permet aussi aux élu-es locaux-ales de mettre en scène leur proximité avec leurs administré-es.

Dans certains cas, quand l'usager-ère des services est sollicité-e, c'est aussi une manière de renforcer l'efficacité "managériale" des politiques locales. Il lui est demandé d'évaluer la qualité des services qu'il ou elle utilise.

Dans des cas, plus rares, les élu-es cherchent sincèrement à démocratiser la gestion des villes et à transformer les relations entre gouverné-es et gouvernant-es.



L'échelle de participation de Sherry Arnstein

Pour comprendre la conception du pouvoir derrière la démocratie participative, Thomas Kirsbaum a présenté les travaux pionniers de Sherry Arnstein, connus sous le nom d'échelle de participation qui demeure la principale référence en matière d'évaluation de la participation citoyenne. Dans un article paru en 1969 dans une revue américaine d'urbanisme, Sherry Arnstein distinguait 3 grandes modalités de participation selon le degré de participation des citoyen-nes à la décision : la non-participation, la coopération symbolique et le pouvoir effectif des citoyen-nes.

Niveau 1 : La non-participation

- la manipulation : c'est-à-dire la propagande (ou la communication). L'information dispensée est biaisée car elle vise à obtenir le consentement des « participant-es » à ce qui a été décidé sans eux-elles, et parfois contre eux-elles.

- la thérapie : on sollicite des citoyen-nes quand il y a un problème, mais on fait comme si les citoyen-nes étaient la cause du problème. L'objectif est leur changement de valeurs ou de comportement. Ce faisant, on évite de parler de leurs vrais problèmes dont la cause se trouve dans le fonctionnement des politiques publiques et pas chez les citoyen-nes personnellement.

Niveau 2 : La coopération symbolique

Trois degrés sont à distinguer. Dans chaque cas de figure, on reste dans le symbolique car la participation est présentée comme démocratique alors que la réalité du pouvoir continue d'appartenir à ceux qui exercent habituellement le pouvoir :

- l'information : il s'agit d'informer sur la politique ou le projet des autorités, de répondre éventuellement aux questions du public. Mais c'est une démarche à sens unique, les destinataires de ces messages n'ayant pas la possibilité de donner leur point de vue.

- la consultation : on demande l'avis du public, mais sans aucune garantie qu'il en sera tenu compte.

- l'apaisement : on fait appel à quelques citoyen-nes pour siéger dans des instances de décision, mais ils/elles restent très minoritaires, donc dépourvu-es de pouvoir effectif.

Niveau 3 : le pouvoir effectif des citoyen-nes

On sort ici du symbolique pour entrer dans la sphère du partage du pouvoir.

- le partenariat : il s'agit de négocier les décisions entre des partenaires considérés comme des égaux. Les pouvoirs locaux et des groupes organisés de la société civile trouvent des compromis pour satisfaire leurs intérêts respectifs, avec un véritable suivi des décisions résultant de la négociation.

- la délégation de pouvoir : le pouvoir de décision appartient à des citoyen-nes, mais sur des domaines que les pouvoirs locaux acceptent de leur déléguer. C'est l'exemple du budget participatif.

- le contrôle citoyen : c'est ce qu'on pourrait appeler l'autogestion. Dans un quartier, une organisation qui représente les habitant-es prend souverainement les décisions concernant la vie du quartier, ou gère directement un certain nombre de services publics.



Cette échelle d'Arnstein se veut non seulement descriptive des pratiques existantes, mais également normative. Elle a été critiquée parce qu'elle postule l'existence d'un idéal - le « contrôle citoyen » - la participation devant s'en rapprocher le plus possible. Or, ce qui est posé ici comme l'idéal de la participation n'est pas forcément adapté à tous les contextes et les citoyen-nes ne sont pas forcément demandeur-euses de participer aux décisions sur tous les sujets. **Mais cette grille reste utile pour comprendre le sens de la participation.** Les collectivités locales françaises s'y réfèrent d'ailleurs, en utilisant une échelle simplifiée de la participation qui obéit à la graduation : information, consultation, concertation (ou co-production ou encore co-construction) et « (co)décision ». La co-décision est le plus souvent rejetée par ces collectivités car elle risquerait d'empiéter sur le pouvoir des élu-es et des technicien-nes.



allait proposer une offre de participation aux habitant-es. Ce faisant, la politique de la ville a joué un rôle pilote dans l'avènement de la démocratie participative. Mais elle a eu et elle a, dans ces quartiers, peu ou prou les caractéristiques suivantes :



1) la participation s'est essentiellement affirmée comme une prérogative municipale ;



2) seule une minorité de gens plus âgés, plus fortunés, plus masculins et plus blancs que la moyenne participent



3) les participant-es ne sont pas associés aux décisions qui restent le monopole des élu-es et des technicien-nes.

À partir du début des années 1990, la politique de la ville est devenue une politique d'État à part entière, avec la création d'un ministère de la Ville et d'une administration dédiée. La priorité affichée par l'État n'était plus de mobiliser la société civile comme dans les années 1980. Les problèmes des habitant-es étant officiellement analysés comme le résultat de défaillances institutionnelles, ce sont les institutions locales (ou de droit commun) que l'État va chercher à mobiliser. Le caractère technocratique et descendant de la politique de la ville n'a fait que se renforcer depuis lors, retenant les citoyen-nés à bonne distance des décideurs-euses. C'est d'ailleurs une particularité de la politique de la Ville française que d'avoir fonctionné, du moins jusqu'à l'institution des conseils citoyens, dans un huis clos des institutions qui décident entre elles, en excluant les habitant-es comme les associations, du pilotage de cette politique. La distance avec les bénéficiaires supposés de l'action a atteint son point maximum avec le Programme national de rénovation urbaine, les projets étant souvent imposés aux habitant-es contre leur gré. L'objectif même de participation a quasiment disparu du discours de l'État au cours des années 2000.

La loi Lamy

Il a fallu attendre l'année 2013 pour que le ministère de la Ville s'en saisisse à nouveau. François Lamy, le ministre délégué à la Ville sous la présidence de François Hollande, a alors tenté de répondre aux préoccupations exprimées par une partie des professionnel-les de la politique de la ville depuis les révoltes urbaines de l'automne 2005. Le "malaise démocratique" de la politique de la Ville était devenu patent avec ces révoltes qui pouvaient être

analysées comme le symptôme d'un manque d'inclusion des quartiers dans l'espace démocratique. Les révoltes interpellaient directement les professionnel-les qui avaient pris l'habitude de faire « pour » plutôt que de faire « avec » les citoyen-nés.

Ces professionnel-les se sont emparé-es de concepts anglo-saxons comme l'empowerment, le développement communautaire ou le community organizing. François Lamy qui avait engagé une énième réforme de la politique de la Ville prend assez vite conscience de l'enjeu de la participation. Il demande à la sociologue Marie-Hélène



Bacqué et à Mohamed Mechmache (leader de l'association ACLFEU créée au lendemain des révoltes de 2005) de lui faire des propositions. Intitulé Pour une réforme radicale de la politique de la ville, leur rapport multipliait les propositions pour garantir aux "sans voix" d'en trouver une dans le débat public. Son ambition était de créer de véritables "contre-pouvoirs" et soutenir la "construction conflictuelle de l'intérêt général". C'est la gouvernance même de la politique de la Ville qui devait être démocratisée, en donnant une voix majoritaire aux citoyen-nés et représentant-es associatif-ves.



Les auteur-es du rapport proposaient ainsi d'instaurer une véritable « co-décision » avec les institutions. Mais la discussion parlementaire sur la loi Lamy, loin de retenir ces propositions, a débouché sur une seule innovation : le dispositif unique et uniforme des conseils citoyens, rendus obligatoires dans chacun des 1 500 quartiers "prioritaires". **Les parlementaires ont notamment écarté la notion de "co-décision", au cœur du rapport Bacqué-Mechmache, au profit de celle, plus vague, de « co-construction » de la politique de la ville.**

Le rapport Bacqué-Mechmache ne proposait pas des conseils citoyens, mais des « tables de quartier », un dispositif qui prend appui sur les mobilisations citoyennes et associatives.

Dans ce dispositif mis en œuvre à Montréal, les citoyen-nes et associations bénéficient d'une réelle liberté d'organisation et d'interpellation des institutions publiques locales.

Les conseils citoyens se situent quant à eux dans la continuité des dispositifs institutionnels de démocratie participative mis en place depuis une trentaine d'années par les municipalités françaises.

Les conseils citoyens derniers nés de l'offre de participation octroyée « d'en haut », rappellent le principal dispositif de démocratie participative que sont les conseils de quartier. **Ils innoveraient néanmoins sous 4 aspects importants par rapport aux conseils de quartier :**



1) Une partie des membres du collège « habitants » est **tirée au sort** dans un souci de diversification des publics participants.



2) Les élu-es municipaux n'en sont **pas membres de droit** et ne sont donc plus maîtres de l'ordre du jour.



3) Les CC sont appelés à **participer à la gouvernance** de la politique de la Ville, même si les contours de cette participation ne sont pas précisés par les textes.



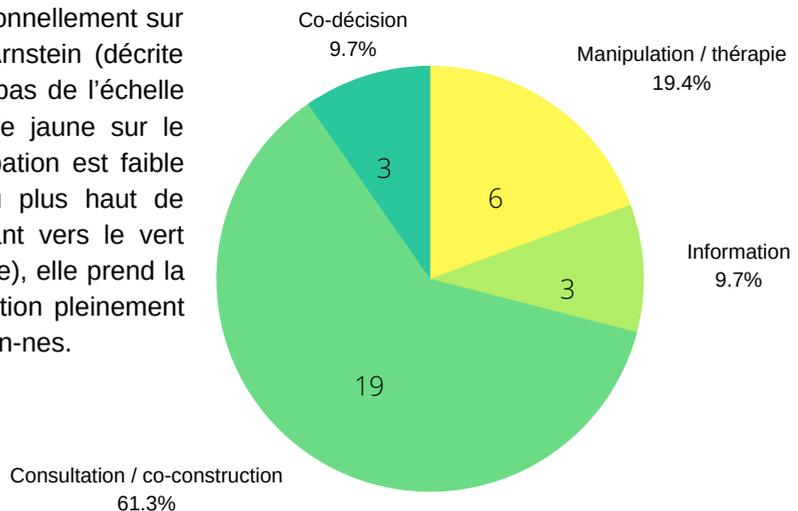
4) Enfin, des **actions de formation** sont prévues à destination des conseiller-es et d'autres acteurs.

Plutôt qu'un bilan ou une évaluation forcément incomplète, Thomas Kirszbaum a ouvert la discussion sous forme de questions :



- Quelle capacité ont les conseils citoyens à représenter la diversité des quartiers en évitant les mécanismes de confiscation de la parole ?
- Quels appuis peuvent trouver les conseils citoyens, quelles alliances peuvent-ils nouer avec des acteurs extérieurs (tant du côté des associations que des institutions) ?
- La préparation des contrats de ville 2015-2020 a été une occasion manquée de travailler avec les conseils citoyens : en va-t-il autrement avec les avenants en cours de signature et en ira-t-il autrement lorsqu'il faudra signer de nouveaux contrats de ville ?

Avant chaque atelier les participant-es se sont situés-es personnellement sur l'échelle de Sherry Arnstein (décrite pages 6-7). Au plus bas de l'échelle (couleur tirant vers le jaune sur le graphique) la participation est faible voire inexistante. Au plus haut de l'échelle (couleur tirant vers le vert foncé sur le graphique), elle prend la forme d'une participation pleinement investie par les citoyen-nes.



Le niveau de participation des conseils citoyens dans l'Ain

Les ateliers – Des questionnements et des propositions

Atelier 1 : Comment le conseil citoyen (CC) peut-il davantage influencer sur les enjeux sociaux du territoire ?

Comme l'a rappelé Thomas Kirszbaum, une des innovations du conseil citoyen (CC) réside dans le fait qu'il doit être considéré comme un partenaire à part entière du contrat de Ville. Le cadre de référence indique que le conseil citoyen « contribue à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés », du diagnostic à l'évaluation, et sur tous les volets du contrat.

Les CC de l'Ain participent aux instances de décisions du contrat de Ville, mais favorisent-ils toujours la remontée des préoccupations des habitant-es ?

Comment les CC se positionnent-ils dans les instances de décisions du contrat de Ville ?

Est-ce que l'accès à l'information, la compréhension des politiques publiques par les conseiller-ères est aujourd'hui suffisante pour qu'ils prennent une part effective aux processus de décision ?

Pour répondre à ces questions, les participant-es se sont interrogé-es en grand groupe puis en groupe de pairs sur la manière dont les réunions du contrat de Ville sont préparées et les projets examinés.



Constats partagés par les participant-es :

Selon les participant-es, le partenariat entre les CC et les collectivités territoriales commence à véritablement émerger aujourd'hui. En effet, certain-es parlent d'une grande amélioration, depuis la création des conseils citoyens, dans la prise en compte des habitant-es. Les membres des conseils citoyens donnent déjà souvent leur avis sur les différents projets présentés dans le cadre des comités techniques. Il s'agit aujourd'hui d'apprendre à avancer ensemble.

Les freins constatés :

Pour exercer pleinement leur rôle, quelques freins continuent toutefois à limiter les conseiller-ères. Il s'agit :

- du langage institutionnel, parfois trop technocratique et/ou technique, qui ne permet pas l'accessibilité des informations à toutes et tous ;
- la communication des projets transmis tardivement.

La relation conseil citoyen - Ville :

De grandes différences existent selon le territoire. Certains-conseiller-ères font ressortir que leur avis est globalement pris en compte dans les projets en comité de pilotage et en comité technique du contrat de Ville. Ils/elles se

sentent ainsi plus écouté-es, d'autant plus qu'il arrive que les opérateur-trices déposant des projets souhaitent les rencontrer. Néanmoins, d'une manière globale, les participant-es estiment importants que les nouveaux contrats de ville soient co-construits avec les membres des conseils citoyens. Ainsi, les enjeux prioritaires (services publics, petite enfance, etc.) des contrats de ville seront abordés avec eux contrairement aux contrats signés en 2015.



Les leviers pour participer au contrat de Ville

- Organiser plus de temps de rencontre entre le CC et les habitant-es, pour entendre les habitant-es les moins visibles.
- Informer les membres des conseils citoyens sur les objectifs du contrat de Ville et des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR).
- Organiser des formations destinées aux technicien-nes de la politique de la Ville et aux membres des conseils citoyens sur les enjeux généraux de la politique de la Ville.
- Créer plus d'espaces d'échanges entre conseiller-ères et les représentant-es des institutions.
- Le CC doit pouvoir interpellier les pouvoirs publics sur des situations que vivent les habitant-es.
 - Le CC se positionne comme promoteur des initiatives citoyennes plutôt que comme relais auprès des institutions.



Atelier 2 : Co-construire un projet de rénovation urbaine : de l'information à la codécision ?

Nombreuses sont les expériences qui montrent que l'implication des habitant-es d'un quartier dans la réflexion, la conception et l'élaboration des projets de rénovation/renouvellement urbain qui les concernent, a des effets positifs sur l'appropriation et l'investissement des lieux de vie. La participation des habitant-es dans ce domaine permettrait également de renforcer leur lien vis-à-vis des décideur-euses et d'ainsi mieux comprendre l'action publique et le rôle des collectivités.

L'atelier s'est centré sur les questions suivantes : « Comment donner un contenu concret à la notion de co-construction ? Comment faire en sorte, par exemple, que les projets de renouvellement urbain de la nouvelle génération dépassent le stade de l'information ou de la consultation des habitant-es ? ». Par un temps d'échanges entre « pairs » (conseiller-ères citoyen-nés, élu-es et technicien-nés), puis en regards croisés, il en ressort les points suivants :

Des pratiques différentes développées dans les territoires :

- des échanges et des réflexions communes entre habitant-es et institutions ;
- des rencontres publiques élu-es/bailleur-esses /habitant-es, des ateliers avec les conseiller-ères citoyen-nés et les habitant-es ;
- des « diagnostics en marchant » ;



- une perception de conseiller-ères qui se sentent écouté-es mais parfois pas entendu-es ;
- des exemples de concertations réussies où les conseils citoyens ont influencé des décisions (éclairage, aménagement de routes, création d'espaces récréatifs, emplacement de jeux pour enfants, emplacement d'une maison de quartier, etc...).



Une plus-value partagée concernant les démarches de participation :

➤ Les habitant-es considéré-es comme expert-es de leur quartier, ce qui apporte des regards différents.

➤ Les habitant-es et le conseil citoyen qui entendent d'autres habitant-es et peuvent relayer leurs paroles.



Les leviers pour co-construire avec les habitant-es

- Développer des cultures communes en favorisant les rencontres entre associations, habitant-es, conseil citoyen, institutions pour mieux se comprendre.
- Avoir les informations suffisamment à l'avance et des retours sur l'avancée des projets.
- De la transparence sur des projets et les démarches engagées.
- Des « règles du jeu » bien définies : être au clair sur ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.
- Assurer une circulation des informations aux conseils citoyens, concernant les dispositifs/projets et ce sur quoi le conseil citoyen et les habitant-es vont être associé-es.
- Des conseiller-ères citoyen-nes formé-es sur des éléments parfois techniques de certains projets pour pouvoir mieux argumenter.
- Le passage de l'intérêt individuel à une approche collective : cela n'est pas simple et demande d'être accompagné.
- Une co-construction plus facilement pratiquée pour des enjeux plus restreints mais quasiment absente pour des projets d'ampleur qui touchent au bâti (construction /démolition).



Atelier 3 : Le conseil citoyen et les habitant-es du quartier : de la parole à l'action.

Les conseiller-ères citoyen-nes vont à la rencontre des habitant-es, ils utilisent des méthodes pour les écouter, recueillir leur parole mais ne savent pas toujours quoi faire de ce qu'ils entendent. Au-delà de l'incantation qui tend à dire qu'il faut « faire participer les habitants en allant à leur rencontre », les participant-es se sont s'interrogé-es sur les objectifs visés et ont échangé sur les moyens utilisés pour écouter le territoire et ses habitant-es. Deux membres du conseil citoyen de la Duchère étaient présents pour faire part de leur expérience.



Les outils pour recueillir la parole des habitant-es





"Moi, je souhaiterais avoir un lieu dédié au conseil citoyen, ça pourrait permettre d'accueillir les habitant-es." (Membre d'un conseil citoyen)



"Cet atelier m'a donné de l'énergie, il ne faut jamais baisser les bras et toujours aller vers les habitant-es !" (Membre d'un conseil citoyen)

Les leviers pour écouter les habitant-es et interpellier les pouvoirs publics

- D'après les expériences de la Duchère, la meilleure manière d'interpeller les pouvoirs publics est d'installer en préalable une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs, via l'écoute mutuelle, faisant du conseil citoyen un interlocuteur privilégié. Cela permet peu à peu une co-construction formelle.
- Ecouter les situations que vivent les habitant-es et construire une parole collective porteuse de sens politique.
- Les problématiques que vivent les habitant-es ne doivent pas être définies en amont entre membres d'un conseil citoyen.
- Avoir une posture d'écoute, de curiosité et d'accueil.
- Persévérer et recommencer :
il faut parfois utiliser plusieurs fois le même outil pour recueillir la parole des habitant-es.

Constats communs aux 3 ateliers, leviers d'action et points de vigilance

Constats communs aux 3 ateliers et leviers d'action pour cheminer ensemble

-Si tous les éléments d'un projet ne sont pas forcément co-construits avec les habitant-es, ses aspects majeurs doivent l'être, sous peine de donner le sentiment à ces dernier-es qu'ils et elles ne sont associé-es que sur des questions secondaires visant seulement à servir la stratégie de communication des collectivités ou du bailleur et à faire mieux "accepter" le projet.

-Lorsque les habitant-es ne sont pas en situation de coproduction, il est indispensable de les informer un minimum des actions en cours et des décisions qui en découlent, avant toute reprise d'un dialogue avec eux/elles.

-Le temps des habitant-es n'est pas le même que celui des institutions ou celui de la réalisation des projets. Cela peut faire naître des incompréhensions, voire des tensions, surtout s'il n'y a pas de retours suite à des temps de consultation. L'implication des habitant-es peut également s'essouffler.

-Il existe des « cultures de la participation » différentes qui peuvent faire obstacle à la concertation et la participation citoyenne (acteurs professionnels, opérateurs, bailleurs-esses, cabinet d'architectes en position de spécialiste, des habitant-es qui n'ont pas le même niveau de connaissances, etc.). La création d'une culture commune par le biais de la formation, est une première étape pour permettre l'échange.

-Tous les acteurs de la politique de la Ville doivent reconnaître qu'il y a des intérêts différents pour chacune des parties, des points de vue parfois divergents afin d'entrer en dialogue pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

-Le conseil citoyen reste une instance ouverte, il doit éviter le huis clos qui ne permet pas au plus grand nombre d'habitantes de participer.



"Ce qui était essentiel dans ces rencontres c'était de pouvoir échanger avec les autres conseiller-ères et de connaître les actions qui se faisaient ailleurs." (Membre d'un conseil citoyen)

Les points de vigilance :

- Ecouter, accueillir et recueillir la parole des habitant-es d'un quartier que l'on n'entend pas ou peu est un premier pas mais ne suffit pas à développer leur pouvoir d'agir sur leur environnement.
- La notion de « besoin » permet de justifier à peu près n'importe quelle action en disant qu'elle est au profit des habitant-es à qui, parfois, on n'a pas demandé l'avis. Il est préférable de parler de « problème » que de « besoin ». Au sens premier, le problème est une difficulté à résoudre pour obtenir un certain résultat. « Besoin » est un terme d'apparence anodin, mais on risque en se limitant aux « besoins » de laisser en amont une série de problèmes non résolus qui peuvent être fondamentaux et la notion de « besoin » contient implicitement la notion de réponse.
- Les membres des conseils citoyens ne sont pas les porte-paroles des habitant-es de l'ensemble d'un quartier.
- Les conseils citoyens s'institutionnalisent ; les habitant-es qui deviennent des professionnel-les de la participation peuvent faire écran, empêchant ainsi ceux et celles qui sont les plus éloigné-es de la participation de s'exprimer.
- Plus les habitant-es sont sollicité-es de façon tardive et sur des éléments de projets déjà assez formalisés, plus les risques de conflits, d'obstacles des projets et de démobilitation des habitant-es augmentent.

Une visite guidée des quartiers Clos-Morcel-Brillat-Savarin

Les membres du conseil citoyen de Belley ont organisé une déambulation pour découvrir les quartiers Clos-Morcel et Brillat-Savarin, leurs habitant-es et leurs activités. Vingt-cinq personnes ont participé à la visite guidée des quartiers. La visite a été planifiée en utilisant les plans des quartiers élaborés à l'occasion du dernier diagnostic en marchant du CC de Belley. De nombreux-euses habitant-es intrigué-es par ce groupe de visiteur-euses sont venu-es à leur rencontre.

*"Ca nous a permis de continuer les discussions entre nous, surtout sur les projets de rénovation de Dynacité."
(Membre d'un conseil citoyen)*

"La majorité des habitants ont semblé fiers que des visiteurs d'autres quartiers viennent ainsi leur rendre visite. Les visiteurs ont posé beaucoup de questions. Nous nous sommes séparés avec beaucoup de regret, car chacun aurait souhaité que la rencontre dure plus longtemps." (Animatrice d'un conseil citoyen)



Présentation de la plateforme conseilscitoyens.fr

Les conseils citoyens ont leur propre site internet ! Cette plateforme nationale dédiée aux conseiller-es citoyen-nes permet divers usages :

C'est le site de référence et d'**information du grand public** sur les conseils citoyens.

C'est une plateforme de **partage de documents** entre conseiller-es d'un même conseil citoyen mais aussi de partage public de leurs travaux.

C'est une **vitrine pour faire connaître** son propre conseil citoyen.



C'est une **plateforme ressource** en termes d'actualités des conseils citoyens, de partage d'outils pour bien fonctionner dans son collectif de conseiller-ères ou encore d'actions pour s'inspirer des autres conseils citoyens.

C'est un **forum pour échanger** avec les autres conseils citoyens de France.

Pour plus d'informations, contactez la **fédération des centres sociaux de l'Ain**

738 conseils inscrits sur le site

2188 utilisateurs

1199 documents créés

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
et la Fédération Départementale des Centres Sociaux de l'Ain
(FCS Ain), remercient l'ensemble des participant-es pour leur
contribution au bon déroulement de la rencontre.

Vos questions et commentaires sont les bienvenus.
N'hésitez pas à nous contacter directement par e-mail à l'adresse
fcsain@orange.fr

FEDERATION
DES CENTRES SOCIAUX
DE L'AIN
10 allée de Challes
01000 Bourg-en-Bresse
Tèl : 04 74 24 61 01

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE DE L'AIN
9 rue de la Grenouillère,
CS 60425
01012 Bourg-en-Bresse
Tèl : 04 74 32 55 00

